



1
Jours

L'abandon de poste dans la fonction publique

dans SECTEUR PUBLIC - RH ET SOCIAL / Réf : PUBLI-SOC-01

Objectifs de la formation

- Décrire l'encadrement de cette pratique extrastatutaire
- Eviter les contentieux

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Examiner la théorie de l'abandon de poste comme dérogation à la protection statutaire

- Notion d'abandon de poste
- Encadrement de cette théorie
- Evolution jurisprudentielle

2. Identifier la mise en oeuvre de la procédure d'abandon de poste

- La mise en demeure (obligation, contenu)
- Conditions de remise de la mise en demeure

Après-midi

3. Examiner l'application jurisprudentielle

- Cas dans lesquels la jurisprudence a considéré que l'agent était en abandon de poste
- Cas où l'abandon de poste n'a pas été reconnu par le juge

4. Identifier les conséquences de l'abandon de poste



- Conséquences « statutaires »
- Conséquences pécuniaires

Pré-requis

Public ayant une bonne connaissance des pratiques et codes en matière de gestion sociale dans la fonction publique

Public cible

Cadres et agents en charge de la gestion des ressources humaines

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Pour s'assurer de la bonne assimilation des savoirs, le formateur favorisera la participation et les interactions avec les apprenants.
- Dans la mesure où les apprenants disposent de certaines notions de base, le formateur privilégiera les mises en situation pratiques et l'approfondissement des notions principales.

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Elle pourra prendre l'aspect d'études de cas ou de quiz récapitulatifs.
- Des travaux pratiques évalués pourront également être menés si le thème de la formation et son contenu favorisent leur mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

